PRÉFÈTE
DU LOIRET
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret**
**Affaire suivie par : Céline IMBERDIS**
Téléphone : 02 38 42 42 90
Courriel : celine.imberdis@loiret.gouv.fr
Code AIOT : 0054500029

Orléans, le 23/01/2024

# Rapport de l'inspection des installations classées

## Visite d'inspection du 05/12/2023

## Partie nominative

**MONTATELON (SCEA)**

4 RUE GAUBERTIN
45340 Auxy

L'inspection des installations classées a réalisé une visite d'inspection le 05/12/2023 de l'établissement MONTATELON (SCEA) implanté Rue du Moulin de Beauregard 45340 Auxy. Le présent rapport rend compte de cette visite. Cette partie contient des informations nominatives qui ne seront pas publiées sur le site internet Géorisques (https://www.georisques.gouv.fr/). Toute demande écrite de consultation ou transmission fera l'objet d'un examen selon les règles en vigueur.

**Participant(es) à l'inspection, représentant l'inspection des installations classées :**

- Céline IMBERDIS, Service de la sécurité de l'environnement industriel, IICPE, inspectrice de l'environnement

**Participant(es) à l'inspection, hors inspection des installations classées :**
Aucun exploitant sur le site le jour de l'inspection.

Le courriel d'échange avec l'administration est nc@gmail.com.

| Rédacteur | Vérificateur | Approbateur |
|---|---|---|
| | | |
| Céline IMBERDIS<br>Inspecteur de l'environnement | Thierry DUMONT<br>Inspecteur de l'environnement | Sylvie HERPIN<br>La directrice départementale |

Rapport de l'inspection des installations classées

DDPP
131 Faubourg Bannier
Cité administrative Coligny - Bâtiment D
45000 ORLÉANS

## Propositions à l'issue de la visite

A l'issue de la visite d'inspection du 05/12/2023 de l'établissement MONTATELON (SCEA) implanté Rue du Moulin de Beauregard 45340 Auxy, les constats établis et explicités dans la partie « Contexte et constats » du rapport amènent l'inspection des installations classées à formuler à Madame la Préfète les propositions suivantes.

DDPP
131 Faubourg Bannier
Cité administrative Coligny - Bâtiment O
45000 ORLÉANS

PRÉFÈTE
DU LOIRET
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret**

ORLÉANS, le 11/12/2023

# Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 05/12/2023

**Contexte et constats**

Publié sur GÉORISQUES

**MONTATELON (SCEA)**

4 RUE GAUBERTIN
45340 Auxy

Code AIOT : 0054500029

## 1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 05/12/2023 dans l'établissement MONTATELON (SCEA) implanté Rue du Moulin de Beauregard 45340 Auxy. L'inspection a été annoncée le 27/11/2023. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques ( https://www.georisques.gouv.fr/ ).

Plan pluri-annuel de contrôle des installations classées

**Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- MONTATELON (SCEA)
- Rue du Moulin de Beauregard 45340 Auxy
- Code AIOT : 0054500029
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Exploitation de deux élevages de volailles

**Les thèmes de visite retenus sont les suivants :**

- Cessation d'activité de l'élevage

DDPP
131 Faubourg Bannier
Cité administrative Coligny - Bâtiment D
45000 ORLÉANS

## 2) Constats

### 2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - les observations éventuelles ;
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Madame la Préfète ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Madame la Préfète, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

### 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

### 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Cessation d'activité du site d'élevage.

### 2-4) Fiches de constats